

## AVIS AU PUBLIC

### MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-PAIR SUR MER

Par délibération en date du 07 Février 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU de Saint-Pair sur Mer, dossier engagé par arrêté de la Communauté de Communes en date du 23 Novembre 2018.

#### **Le projet de modification simplifiée porte sur :**

- La suppression de l'emplacement réservé n°20 et le classement de la parcelle en zone 1AUvs pour l'extension de la ZAC des Ardilliers ;
- L'agrandissement du périmètre de l'OAP Pré Hallot pour l'extension de la ZAC des Ardilliers ;

Le dossier de présentation est mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs **du Lundi 11 Mars 2019 au Vendredi 12 Avril 2019 inclus**. Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur le registre prévu à cet effet, ou à adresser un courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer (197 Avenue des Vendéens, BP 231, 50402 Granville Cedex) en mentionnant l'objet suivant « Modification simplifiée N°4 du PLU de Saint-Pair sur Mer ».

Les pièces du dossier ainsi que le registre, seront disponibles aux heures et jours d'ouvertures au public de la **Mairie de Saint-Pair sur Mer (255 rue de la Mairie, 50380 Saint-Pair sur Mer)**, à savoir du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune et de la Communauté de communes pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier, et ceux huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

A l'issue de cette mise à disposition, le registre sera clos et le bilan de la mise à disposition du public sera présenté en conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.